



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2022-5261  
**Demande :** Nouvelle préparation commerciale (PC)  
**Produit :** Sanilume, Modèle : SL-36KT-75, Option 120V  
**Numéro d'homologation :** #####  
**Principes actifs (p.a.) :** Appareil à rayonnement ultraviolet C (UVC) [longueur d'onde comprise entre 100 et 280 nm]  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3618249

### But de la demande

La présente demande visait à homologuer un appareil commercial intérieur à rayonnement ultraviolet C (UVC) comme assainisseur d'air (AIS) pour lutter contre les bactéries.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Les problèmes de santé liés à l'exposition potentielle aux rayonnements ultraviolets (UVA) comprennent les effets sur les yeux et la peau. La principale lésion cutanée aiguë due à l'exposition aux rayons ultraviolets (UV) est l'érythème ou le coup de soleil. La longueur d'onde de la lumière, le type de peau et la pigmentation de la peau influencent l'apparition d'un érythème. D'autres réactions cutanées aiguës à la lumière ultraviolette sont le bronzage et la photosensibilité. La cible cellulaire la plus importante des rayons UV est l'acide désoxyribonucléique (ADN), qui présente un pic d'absorption dans le spectre UVC à 260 nm. Il est généralement reconnu que les UVC ont un pouvoir cancérigène chez les mammifères.

Sanilume, SL-36KT-75, Option 120V est un appareil germicide pour les salles supérieures. L'appareil émet des UVC (254 nm) et est destiné à être installé et utilisé en continu pour contrôler les bactéries dans l'air intérieur dans les zones où les occupants se rassemblent, comme les bureaux, les écoles, les maisons de retraite, les hôpitaux, les salles de sport, les gymnases, les installations gouvernementales, les restaurants, les théâtres et les casinos, à l'exception des habitations domestiques. Selon la norme UL 8820 pour les équipements et systèmes germicides à UV, Sanilume, SL-36KT-75, Option 120V a été classé comme un appareil du groupe de risque 0 (exempté) pour les dangers actiniques et proches des UV lorsqu'il est installé à une distance minimale prescrite du sol.

Une exposition professionnelle est attendue, puisque le fonctionnement continu de l'appareil est recommandé dans les milieux commerciaux et industriels. Le danger attribuable à l'exposition des individus est acceptable lors de l'utilisation de l'appareil conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

En raison du profil d'emploi et de la conception de l'appareil, l'exposition des non-utilisateurs à la lumière violette et aux UVC est prévue. Toutefois, le danger attribuable à l'exposition des non-utilisateurs est jugé acceptable lors de l'utilisation de l'appareil conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

L'appareil n'est pas destiné à un usage domestique, mais les résidents des maisons de soins de longue durée et des maisons de retraite peuvent être exposés lors de son utilisation comme appareil germicide pour les salles supérieures dans les zones de congrégation. Le danger attribuable à l'exposition des résidents est acceptable lors de l'utilisation de l'appareil conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'était requise dans le cadre de la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Sanilume, SL-36KT-75, Option 120V est un appareil commercial à ultraviolets germicide (UVC) pour les salles supérieures aux fins d'utilisation dans les zones où les occupants se rassemblent. Les données de laboratoire ont démontré que l'appareil est capable de réduire les bactéries dans des salles allant jusqu'à 27,9 m<sup>3</sup> (984,6 pi<sup>3</sup>) et 35,6 m<sup>3</sup> (12 572,2 pi<sup>3</sup>) en utilisant les réglages d'ouverture les plus et les moins élevés, respectivement.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation de Sanilume, SL-36KT-75, Option 120V.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3275510	2021, Sanilume SL-36KT-75-120 Owners Manual, DACO: 10.6,5.2
3275513	2020, Sanilume UL 1598 Listing, DACO: 0.8.9
3275514	2020, Sanilume UV Performance Testing, DACO: 10.6,5.2
3320518	2022, Illumisoft Intertek UL 8802 Radiation Safety Certificate, DACO: 10.6,5.2 CBI
3394655	2022, SL-36KT-75 120V Option DACO 5.2., DACO: 5.2
3394656	2022, SL-36KT-75 120V DACO 5.2. Correspondence Letter, DACO: 5.2
3394669	2022, Philips Lighting TUV 36T5 HO 4P SE UNP32 Spec Sheet, DACO: 10.6
3481535	2023, Sanilume SL-36KT-75-120 Owners Manual Sept 21 2021 English Final, DACO: 10.6,5.2
3481536	2023, Submission 2022-5261 Revised DACO 5.2, DACO: 5.2
3481537	2023, DACO 5.2 Correspondence Letter, DACO: 5.2
3481548	2021, UL 8802: Outline of Investigation for UV Germicidal Equipment and Systems, DACO: 10.6,5.2 CBI
3607723	2022-5261 Clarifications Response Illumisoft Lighting
3481545	2022, Sanilume Testing Raw Data, DACO: 10.2.3,10.2.3.1
3489702	2023, Submission 2022-5261 Revised DACO 10.2.3.1, DACO: 10.2.3.1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9